

L'essentiel

Le magazine de la Ville de Nérac

20

octobre 2017



Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac
Vice-président du
Conseil départemental

Impôts locaux : ça fait mal !

Chères Néracaises, Chers Néracais,
En ce début d'automne vos feuilles d'impôts locaux vont arriver dans vos boîtes aux lettres. 2017 sera marquée par une forte augmentation de vos taxes foncières et de votre taxe d'habitation. Les raisons de cette augmentation sont diverses.

À travers ce bulletin municipal spécial, entièrement consacré à la fiscalité locale, j'ai souhaité vous apporter de façon aussi claire que possible toutes les informations utiles pour comprendre cette situation, sans faux-semblants.

Depuis quelques années, les collectivités locales sont soumises à une pression inédite faite de baisses de leurs ressources (dotations de l'État) et de transferts de charges non compensées. Ce double effet a des conséquences désastreuses sur les territoires ruraux comme les nôtres.

À Nérac malgré tout, les taux d'imposition communaux resteront stables. C'est le cas depuis 2007 !

À Albret communauté, ils augmenteront de 53 %. Au Département, la taxe foncière augmentera de 20 %. En tant que conseiller communautaire à Albret Communauté et en tant que conseiller départemental de Lot-et-Garonne, j'ai voté en faveur de ces augmentations car elles étaient incontournables.

J'espère que la lecture de ce bulletin municipal vous permettra d'en comprendre les raisons.

Je reste à votre disposition pour rencontrer chacun d'entre vous qui le souhaite pour des explications complémentaires... et même pour me faire part de votre mécontentement !

Soyez assurés de mon dévouement à notre commune, dans un contexte plus compliqué que jamais !

Impôts Locaux :

QUI PAÏE QUOI, QUI PERÇOIT QUOI ?

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)

Cette taxe est payée par tous les propriétaires de leur résidence ou d'un immeuble. La TFB est perçue par la commune, la communauté de communes et le département.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

Cette taxe est payée par les propriétaires de terres, essentiellement les agriculteurs. La TFNB est perçue par la commune et la communauté de communes.

Taxe d'habitation (TH)

Cette taxe est payée par les habitants d'un logement (propriétaire occupant ou locataire). La taxe d'habitation est perçue par la commune et la communauté de communes. Il existe des exonérations ou des abattements liés à l'âge, aux revenus, au nombre de personnes à charge dans le foyer... Renseignez-vous auprès du Trésor Public ou sur www.impots.gouv.fr.

Taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères (TEOM)

Cette taxe est adossée à la taxe foncière. Elle n'est donc pas liée au nombre d'occupants du foyer, mais à la taille du bâtiment. Un garage isolé, soumis à la taxe foncière est par exemple lui aussi soumis à la TEOM. La TEOM est perçue par la communauté de communes.

Pour chacune de ces taxes, chaque collectivité fixe son taux **▶ Impôt payé = Base x Taux**
qui s'applique à la valeur locative du bien imposé (la base).

EXEMPLE : prenons un exemple fictif pour une maison ayant une valeur locative de 2500 € sur un terrain ayant une valeur locative de 1 €. Les taux pris en exemple sont eux aussi fictifs.

Taxes foncières :

Taxe	Commune	Somme perçue	Intercommunalité	Somme perçue	Département	Somme perçue
TFB	22,5%	→ 562	9,5%	→ 237	24%	→ 600
TFNB	75%	→ 1	45%	→ 1	-	-
TEOM	-	-	11%	→ 275	-	-
TOTAL		563		513		600
> TOTAL GÉNÉRAL : 1676 €						

Taxe d'habitation :

Elle sera fixée en appliquant les taux votés par la commune et la communauté de communes, mais en prenant en compte aussi certains abattements et exonérations.





Commune de Nérac

AUGMENTATION des TAUX

d'IMPOSITION : + 0%

Lors de la campagne électorale de 2008, nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux d'imposition plus que l'inflation : nous ne les avons pas augmentés du tout. En 2014, le premier de nos engagements était de ne pas augmenter les taux jusqu'en 2020. Parole tenue à ce jour. Cela fait donc 11 ans que les taux d'imposition n'ont pas augmenté à Nérac !

Les ressources des communes

Les communes ont quatre types de ressources : les impôts locaux, l'emprunt (pour l'investissement), les dotations de l'Etat et les produits du domaine (droits de place, cantine, billetterie spectacles....). Concernant les impôts, nous maintenons notre objectif de stabilité. Concernant l'emprunt, nous le limitons à 2,5 millions d'Euros sur ce mandat (2014-2020) : la dette de la commune passera de 7,5 M€ au 1er janvier 2014 à 6,2 M€ au 1er janvier 2020. Concernant les dotations, elles sont en baisse (voir tableau ci-dessous).

Cela veut dire que face à ce contexte tendu, il faut mettre en œuvre des mesures efficaces, tout en intégrant les contraintes nouvelles qui se sont imposées à nous et qui ont un coût (Réforme des rythmes scolaires, accessibilité des bâtiments publics, 0 phyto sur le domaine public, nouveau dispositif de délivrance des titres d'identité...)

La baisse des DOTATIONS DE L'ÉTAT

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est la principale dotation de l'État pour les Communes. Voici son évolution sur ce mandat :

2013 : 1 405 002 €	2015 : 1 195 928 €	2017 : 1 033 809 €
2014 : 1 340 772 €	2016 : 1 049 979 €	

Cette baisse constitue une perte cumulée pour la commune de 983 811 € depuis 2013. Des dotations de péréquation (territoires riches qui versent de l'argent aux territoires pauvres) ont été créées. Nérac en a bénéficié, ce qui « limite » nos pertes sur cette durée à 614 468 €. Cela est cependant absolument inédit dans l'histoire des collectivités locales !

Une GESTION SERRÉE

Les contraintes qui nous sont imposées (baisse des dotations) et celles que nous nous imposons (stabilité des taux d'imposition, limitation de l'emprunt) nous obligent à une gestion des plus rigoureuses pour continuer à offrir un service public de qualité. Voici quelques chiffres qui en attestent. (Chiffres disponibles provenant des comptes administratifs de la commune et du site internet officiel « collectivites-locales.gouv.fr »).

> Des dépenses de personnel en BAISSÉ :

(Chapitre 64 du budget)

2014 : 3 923 415 €
2015 : 3 912 243 €
2016 : 3 899 604 €

> Les dépenses « COURANTES » de la COLLECTIVITÉ MAÎTRISÉES :

(Chapitres 60, 61, 62)

2013 : 2 114 696 €
2014 : 1 931 311 €
2015 : 1 848 140 €
2016 : 1 938 668 €

> Une commune qui PRÉLÈVE MOINS D'IMPÔTS que celles de la même taille :

Année	Nérac €/ habitant	Communes de la même taille €/ habitant
2014	572 €	693 €
2015	598 €	712 €

> Une commune qui a MOINS EMPRUNTÉ que celles de la même taille :

Année	Nérac Dette / habitant	Communes de la même taille Dette / habitant
2014	916 €	1095 €
2015	977 €	1109 €



MALGRÉ TOUT, UN SERVICE PUBLIC MUNICIPAL QUI S'EST DÉVELOPPÉ ET UNE VILLE QUI S'EST ÉQUIPÉE

Au printemps 2018, nous publierons un bilan complet de notre action 10 ans après notre première élection en 2008.

Le premier mandat a débuté avec la crise financière mondiale qui a déstabilisé toutes les économies ; le second avec l'application des politiques nationales de baisses des dotations de l'Etat. Malgré ce contexte, la ville a continué de s'équiper et le service public municipal s'est développé.

De nouveaux équipements ont vu le jour en 10 ans, entraînant des dépenses de fonctionnement pour leur entretien : salle d'arts martiaux (projet ancienne municipalité), piste et vestiaire d'athlétisme (projet ancienne municipalité), parc Ludoparc (projet ancienne municipalité), jardin Renaissance (projet ancienne municipalité), jardins familiaux, piscine couverte, vestiaire rugby, extension gymnase Dieulivol, zone de santé du Pin, rénovation Centre Haussmann, travaux au Château, assainissement Bréchan et Tauziette...

Les services au public se sont aussi développés, avec la mise en place de l'ALPS (Accueil de Loisirs Périscolaire) dans les écoles et la mise en place des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire), gratuits pour les familles à Nérac, une plus grande amplitude d'ouverture de la Mairie grâce à l'augmentation du temps de travail des agents, l'extension du service minibus pour les seniors, les activités piscine, des animations nombreuses et de qualité, une programmation culturelle riche, un nouveau festival (Garenne Partie)...





ALBRET communauté

AUGMENTATION des TAUX

de FISCALITÉ : +53%

ALBRET Communauté, C'EST QUOI ?

Le 1^{er} janvier 2017, la CCVA (Communauté de Communes du Val d'Albret), la CCCA (Communauté de Communes des Coteaux de l'Albret) et la CCM (Communauté de Communes du Mézinais) ont fusionné pour former **Albret Communauté**, qui compte près de 28 000 habitants et 34 communes.

L'idée de cette fusion était partie de la nécessité de mutualiser les moyens sur un territoire cohérent, l'Albret, afin de réaliser à terme des économies de fonctionnement tout en portant un projet de territoire partagé par les élus.

Cette nouvelle communauté de communes est la plus importante du département après les trois agglomérations d'Agen, Villeneuve-sur-Lot et Marmande.

Au mois de janvier, les 55 délégués communautaires issus des 34 communes ont élu Président d'Albret Communauté le Maire de Bruch, Alain LORENZELLI (29 voix contre 24 à Patrice DUFAU et 2 bulletins blancs).

A QUOI SERT ALBRET Communauté ?

Voici les compétences exercées (statuts) par Albret Communauté pour le compte des 34 communes en faisant partie :

- > **L'aménagement de l'espace** (planification d'intérêt communautaire, SCOT, Schémas de secteur, et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,...)
- > **Le développement économique et le tourisme**
- > **La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie** déclarée d'intérêt communautaire, les chemins de randonnée
- > **La collecte et le traitement des déchets** ménagers et assimilés
- > **L'instruction des autorisations des droits des sols** (permis de construire)
- > **Petite enfance, enfance et jeunesse** (gestion des structures d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse)
- > **Gestion de l'école de musique et de danse**
- > **Le soutien à la vie locale** (aide au fonctionnement des associations, maintien à domicile des personnes âgées,...)
- > **La protection et la mise en valeur de l'environnement** (projets de demande de maîtrise d'énergie)
- > **Le logement et le cadre de vie** (OPAH)
- > **L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil** des gens du voyage
- > **Les services au public** (aide à l'insertion et à la formation professionnelle et lutte contre l'exclusion)
- > **La mise en accessibilité des voiries et des aménagements de l'espace public**
- > **Les interventions d'urgence sur voirie** en cas de phénomènes météorologiques exceptionnels
- > **Les procédures contractuelles** (programme LEADER, CTU, OCMAC, PCET,...)
- > **La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations** (à compter du 1^{er} janvier 2018)
- > **La gestion de l'eau et de l'assainissement** (à compter du 1^{er} janvier 2020)

Des débuts difficiles !

> Un problème financier

Depuis 2015, la situation financière des 3 communautés de communes de l'Albret s'est tendue en raison des baisses de dotations de l'État, de la baisse des participations du Département et du transfert de charges générant des dépenses nouvelles (urbanisme par exemple).

Compte tenu du nombre de compétences exercées et de la baisse imposée des ressources, il est évident que les trois communautés de communes de l'Albret, et notamment la CCVA et la CCCA étaient sous fiscalisées : cela veut dire que les impôts prélevés à partir de 2015 ne permettaient plus d'assurer de façon durable l'équilibre budgétaire, sauf à réduire drastiquement les services rendus à la population.

Or la fusion des trois communautés de communes arrivant, ni la CCVA ni la CCCA n'ont souhaité augmenter leurs taux d'imposition. L'élaboration du premier budget d'Albret Communauté en 2017 a donc été particulièrement difficile. Pour la seule année 2017, la baisse des dotations de l'État et des participations du Département s'élève à 487 000 €. L'augmentation de la fiscalité était dès lors incontournable : après un premier rejet par les élus du budget 2017 proposant +64% d'augmentation des taux, un second vote a eu lieu, approuvant une hausse de +53% des taux.

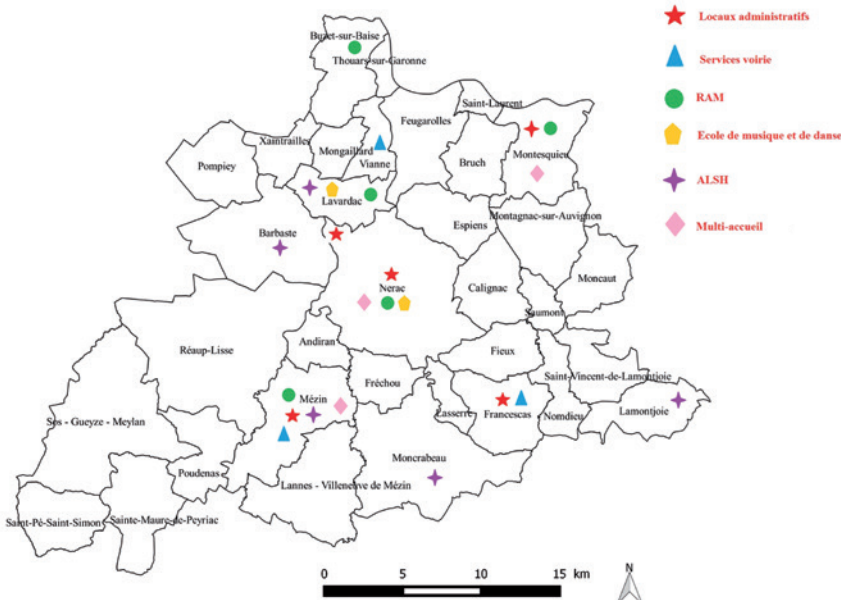


Crèche et centre de loisirs : une compétence intercommunale

Voici les nouveaux taux d'imposition comparés à d'autres communautés de communes comparables dans le département :

Communauté	TH	TFB	TFNB	CFE
Albret Communauté	9.58	8.57	25.81	12.02
Landes de Gascogne	7.78	6.60	24.45	27.03
Pays de serres	9.02	7.50	42.75	9.78
Pays de Lauzun	10.56	10.30	56.45	14.18
Pays de Duras	11.84	11.20	42.78	15.63
Haut Périgord Agenais	7.19	6.17	29.13	24.35

ALBRET COMMUNAUTÉ



> Un problème politique

Au-delà du peu d'enthousiasme d'un certain nombre d'élus face à la création d'Albret Communauté, la situation financière plus compliquée que ce que chacun espérait a contribué à créer un climat parfois tendu entre les élus des différentes communes.

Albret Communauté peine à se structurer, politiquement et administrativement (toujours pas de Directeur Général des Services) et les débats en conseil communautaire aboutissent parfois à des votes surprenants auxquels ne s'attend visiblement pas l'exécutif.

Faisons aujourd'hui le vœu que les choses se mettent en place dans le respect des communes, quelle que soit leur taille.



Département de Lot-et-Garonne

AUGMENTATION DU TAUX

de La Taxe foncière : + 20%

Les racines du mal

Depuis plusieurs mois, le Conseil départemental est entré en résistance contre un Etat qui, de longue date, étrangle les Départements peu à peu. En Lot-et-Garonne, depuis 2008, le reste à charge non compensé par l'Etat des trois allocations de solidarité nationale -APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie), PCH (Prestation de Compensation du Handicap), RSA (Revenu de Solidarité Active)- s'élève à 416,6 millions d'euros, soit l'équivalent d'un budget annuel !

En 2017, le dernier cran du garrot a été serré : le désengagement de l'Etat vis-à-vis du département s'élève, pour cette seule année, à près de 60 millions d'euros, soit 20% de son budget de fonctionnement. La marge de manœuvre du département sur ses dépenses de fonctionnement est maintenant quasi nulle mais les efforts fournis ces dernières années ne suffisent plus, pour la première fois, à équilibrer le budget.

Dans le budget 2017, le Département a inscrit une somme de 20 millions d'euros dus par l'Etat, somme bien évidemment non versée et qui a entraîné la saisine de la CRC (Chambre Régionale des Comptes) afin qu'elle fasse des préconisations pour équilibrer le budget.

Ce qui a été décidé

> PARTAGER l'effort

Le Département a fait la démonstration d'une gestion rigoureuse, la CRC soulignant d'ailleurs dans ses considérants les efforts d'économies déjà réalisés dans les budgets précédents. Les recommandations d'économies supplémentaires sur la section de fonctionnement s'élèvent à 6,4 M€. Si cette somme ne compense que partiellement le besoin pour couvrir la dette de l'Etat à l'égard du Département, c'est tout de même une somme très importante qui s'ajoute aux efforts déjà fournis.

La majorité départementale a toujours défendu une ruralité vivante, impliquant un haut niveau d'intervention sur des compétences facultatives, notamment en direction des collectivités locales et des associations avec, en Lot-et-Garonne, des subventions d'investissement supérieures de 20 % à la moyenne des départements comparables.

Quant aux dépenses de personnel, alors que la CRC notait en début d'année des dépenses « très largement inférieures aux moyennes de la strate » (177 €/hab. contre 213 €/hab.), elle demande aujourd'hui de maintenir strictement la trajectoire engagée, pour parvenir à une réduction de l'ordre de 540 000 €. En matière d'investissement enfin, la CRC a préconisé une réduction de 5,2 M€, indiquant que celui-ci ne pourra excéder 45 M€ par an maximum « compte tenu de ses ressources propres ».

> Une hausse de fiscalité CONTRAINTe

La CRC, notant d'une part la volonté de ne pas faire subir une trop forte hausse de fiscalité aux Lot-et-Garonnais (part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - TFB - stable depuis 2009) et d'autre part l'importance des coupes budgétaires demandées, a recommandé une recette complémentaire de 15,5 M€. Ce qui implique un relèvement du taux de la TFB de 22,63 % à 27,33% (pour comparaison : Gers = 33,85 % ; Tarn = 29,4 % ; Tarn-et-Garonne = 28,93 %).

Sauver l'essentiel

Le risque était grand de voir les partenaires du Conseil départemental mis à mal par les préconisations de la CRC.

En faisant valoir l'importance du soutien du Département aux forces vives du territoire, la collectivité est parvenue malgré tout à limiter l'impact des coupes supplémentaires demandées :

> **La préservation du niveau de subvention aux associations** à hauteur de 2/3 des montants attribués en moyenne, alors même que le risque de devoir arrêter toute aide sur cette compétence facultative était réel.

> **Le maintien de certaines interventions en matière d'attractivité du territoire** (notamment le projet Agrinove en Albret) et de promotion des produits agricoles, une application stricte de l'esprit de la loi NOTRe ayant pu conduire à l'arrêt total de l'intervention départementale, même indirecte, en matière d'économie et d'agriculture.

> **Une moindre progression de la contribution** au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours à +0,5 % (au lieu des 2 % prévus).



APA, RSA, PCH : le Département acteur majeur de la solidarité nationale

Le COMBAT de Pierre Camani et des ÉLUS départementaux POUR LES départements RURAUX

Le Lot-et-Garonne est le premier à avoir interpellé l'État sur la situation injuste des départements ruraux et réclame que l'État prenne ses responsabilités. Car en laissant s'accumuler sa dette à l'égard des Départements, au lieu d'être garant de l'égalité entre les territoires, l'État accentue les fractures du Pays.

24 mai 2016

Pierre Camani écrit à nouveau au gouvernement pour qu'il prenne en compte la situation des départements ruraux.

6 octobre 2016

À l'occasion de la venue du Premier ministre Manuel Valls à Agen, Pierre Camani rappelle l'impérieuse nécessité de se saisir de la question des départements ruraux.

3 avril 2017

Sans réponse de l'État, le Département adopte un budget de résistance inscrivant une recette exceptionnelle de 20 millions d'euros attendue de l'État.

19 mai 2017

Pierre Camani écrit au nouveau Président de la République et sollicite une audience.

24 mai 2017

Pierre Camani est invité à s'exprimer au 19/20 de France 3.

28 mai 2017

Pierre Camani s'est vu confier par le Président de l'association des départements de France la responsabilité d'un groupe de travail pour la défense des départements ruraux.

21 juin 2017

Une délégation lot-et-garonnaise est reçue au Ministère de la Cohésion des Territoires qui reconnaît la difficulté des départements ruraux.

6 juillet 2017

Pierre Camani fait partie de la délégation des départements de France reçue par Emmanuel Macron à l'Élysée. Il propose que le Lot-et-Garonne soit un département pilote dans l'expérimentation de nouveaux dispositifs sur la base d'un pacte de confiance avec l'état assorti des moyens nécessaires.

En conclusion...

Vous avez pu constater à la lecture de ce bulletin municipal spécial fiscalité que la situation des collectivités locales est plus que jamais compliquée !

Aujourd'hui, alors que les communes, les communautés de communes, les départements vont commencer à préparer leur budget 2018, nous sommes dans l'attente des décisions du gouvernement : quelles baisses de dotations après 2018 ? Quel avenir pour la taxe d'habitation ? Quelles nouvelles charges transférées ? Quel avenir pour les emplois aidés ?...

L'incertitude règne et les élus souhaitent à la fois une clarification des objectifs, de la méthode et du calendrier de ce que va faire l'Etat.

Nous aimerions vous dire que les efforts qui vous sont demandés en 2017 suffiront pour assurer l'avenir, mais rien n'est moins sûr !

Soyez cependant assurés que lorsque les impôts augmentent, c'est qu'aucune autre solution n'est malheureusement possible.

SERVICES ADMINISTRATIFS

- Standard : 05 53 97 63 53
- Cabinet du Maire : 05 53 97 63 50
- État civil : 05 53 97 63 65
- Service de l'eau : 05 53 97 63 76
- Affaires scolaires : 05 53 97 63 64
- Services techniques : 05 53 97 63 61
- Service culturel : 05 53 97 40 50
- Médiathèque : 05 53 97 40 55
- Piscine : 05 53 65 94 58

La Mairie vous accueille le lundi de 14h00 à 17h00, les mardi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15, le jeudi de 08h30 à 17h15 et le samedi de 08h30 à 12h00.



« L'essentiel », le magazine de la ville de Nérac.
Directeur de la publication : Nicolas LACOMBE.
Rédaction : Nicolas LACOMBE.
Conception graphique et mise en page : Stéphanie Vincent.
Crédits photos : Nicolas Lacombe, Marie-Claude Dupouy, Élodie Capes, Pixabay, Freepik.
Imprimé en France, dépôt légal septembre 2017.
Tirage : 5000 exemplaires. Distribution : Médiapost, Mairie de Nérac.

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES

Billet des élus de l'opposition municipale

Chères Néracaises, Chers Néracais

Le groupe d'opposition composé de TREGOUET Thierry, BASSET Cyril, DEJEAN Eric, vient d'intégrer deux nouveaux colistiers de Nérac Autrement, qui sont GAILLARD Patrick et FAUBET Patrice, remplaçant respectivement Amandine BAGOLIN et Marianne MAIGNE.

Une volonté et un choix commun des élus de l'opposition est à ce jour bien définie, notamment l'objectif de permettre un choix aux électeurs lors des prochaines échéances locales afin que le principe du vote démocratique puisse être respecté.

Aujourd'hui en position d'observateur attentif, l'opposition suit patiemment un véritable apprentissage des différentes fonctions qui gèrent la vie municipale.

À ce sujet, comme chaque année à la même époque, nous nous penchons sur l'exercice écoulé et sur les perspectives de l'année en cours et de celles à venir.

Les délibérations concernant les comptes administratifs et les comptes de gestions de la section principale (Ville de Nérac) et des sections annexes (eau, assainissement, Bourdilot...) sont toujours sujettes à des différends très marqués. Lors du conseil municipal du 6 avril, le groupe d'opposition s'est vu réduit au silence lors des questions ouvertes et notamment sur celles concernant le compte de gestion principal. Nicolas LACOMBE est vice-président de la commission des finances et considère ne pas avoir la connaissance pour répondre à ce genre de questions... Dixit le premier élu de la commune, « Le rôle des élus en matière budgétaire est avant tout de fixer un cap permettant de tenir le projet de mandat dans un contexte difficile », « Les questions techniques sont à poser en commission des finances ». Dans son débat d'orientation budgétaire du 16 mars dernier, on pouvait lire ceci (extrait du PV du 16/03 en ligne sur le site de la mairie, p 2) : « La stratégie financière du mandat de Nicolas LACOMBE repose sur plusieurs points forts :

- Maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement

- Baisse de l'endettement

- Engagement également d'ici 2020, à ramener à 6,2 M€ la « dette » (notion qui mérite un débat ultérieur), et considère par ce calcul avoir désendetté la commune en 6 ans.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Prenons quelques chiffres significatifs, chiffres extraits de www.collectivites-locales.gouv.fr/, notamment sur deux périodes significatives, 2007 et 2015.

	La dette :	Les charges de fonctionnements :
2007	5.81 M€	5.7 M€
2015	7.44 M€	7.09 M€

Nous vous laissons juger cette belle démonstration d'arithmétique.

Pour conclure sur les délibérations financières : à la vue de cette gestion, à la vue des explications concernant les annexes financières, le groupe d'opposition n'a pas souhaité se rendre complice de ces ajustements comptables et s'est donc exprimé par un rejet massif sur les sujets financiers.

En conclusion, le groupe d'opposition n'adopte pas une position de donneur de leçon, mais souhaite rester attentif à ce vieux thème souvent trop politisé, qu'est la bonne gestion des finances de notre commune, et souhaite surtout être présent et communiquer un maximum, le tout de manière respectueuse.

Le groupe d'opposition

Billet des élus de la majorité municipale

L'opposition municipale reconnaît dans son billet qu'elle «suit patiemment un véritable apprentissage des différentes fonctions qui gèrent la vie municipale». Alors que la mi-mandat est passée, il est effectivement temps d'apprendre, et peut-être d'avoir appris.

En attendant, seule l'instillation de doutes sur la sincérité des comptes apparaît, alors que les comptes administratifs et les comptes de gestion (produits par la trésorerie) sont bien évidemment parfaitement conformes. But de l'opération : se dire qu'en semant le doute il en restera bien toujours quelque chose...

Concernant la dette, nous confirmons que celle-ci, d'un montant de 7,5 millions d'euros en 2014 sera bien de 6,2 millions d'euros en 2020 ; la comparaison avec 2007 n'ayant aucun intérêt du fait que le mandat 2008-2014 a été jugé par les électeurs en 2014.

Dans la période compliquée pour les collectivités que nous traversons, nous adressons à l'opposition municipale une main tendue pour avancer ensemble pour le bien de Nérac. Cela sera plus utile que de réclamer, comme l'a fait Eric DEJEAN en conseil communautaire à Albret Communauté, une augmentation des impôts supérieure à celle décidée...

Les élus de la majorité municipale